

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1069

26 mai 2009

### SOMMAIRE

<b>ADALIN Holding</b> .....	<b>51269</b>	<b>MIF Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>51266</b>
<b>Alfabet S.à r.l.</b> .....	<b>51269</b>	<b>Observatoire Mondial Géostratégique S.A.</b> .....	<b>51306</b>
<b>Antko Management S.à r.l.</b> .....	<b>51267</b>	<b>Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl</b> .....	<b>51267</b>
<b>Arlux Investments Sàrl</b> .....	<b>51269</b>	<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>51271</b>
<b>Atex International</b> .....	<b>51310</b>	<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>51271</b>
<b>Bleu Marine Communication</b> .....	<b>51284</b>	<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.</b> .....	<b>51267</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>51268</b>	<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l.</b> .....	<b>51270</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>51269</b>	<b>Pharmatec S.A.</b> .....	<b>51266</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>51268</b>	<b>PRINCETON PROPERTY, Société à res- ponsabilité limitée</b> .....	<b>51304</b>
<b>DB Platinum Advisors</b> .....	<b>51311</b>	<b>PROCAP Wiltz</b> .....	<b>51312</b>
<b>Dépannage Schaack S.à r.l.</b> .....	<b>51272</b>	<b>Puertos Development International (P.D.I.) S.à.r.l.</b> .....	<b>51267</b>
<b>Drean International S.A.</b> .....	<b>51273</b>	<b>Saverfin S.A.</b> .....	<b>51274</b>
<b>Duo S.C.I.</b> .....	<b>51303</b>	<b>SGAM AI Equisys Fund</b> .....	<b>51271</b>
<b>E Chateau VII S.à r.l.</b> .....	<b>51270</b>	<b>SGAM AI Equity Fund</b> .....	<b>51271</b>
<b>Euro-Physics S.A.</b> .....	<b>51292</b>	<b>Silverdale Holding S.A.</b> .....	<b>51298</b>
<b>Excoser International S.à r.l.</b> .....	<b>51267</b>	<b>Société de Financement Médical et Hospi- talier</b> .....	<b>51274</b>
<b>F Chateau VII S.à r.l.</b> .....	<b>51270</b>	<b>Société Internationale de Gestion et de Participations Industrielles "INTERFI" .....</b>	<b>51297</b>
<b>Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>51285</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Construction Métallique</b> .....	<b>51266</b>
<b>Financière Daunou 14 S.A.</b> .....	<b>51300</b>	<b>SWAN Constellation II S.à r.l.</b> .....	<b>51275</b>
<b>Fiscagest S.à r.l.</b> .....	<b>51291</b>	<b>Telepartners S.A.</b> .....	<b>51274</b>
<b>France Luxembourg Invest Holding</b> .....	<b>51273</b>	<b>Tradi-Lux S.A.</b> .....	<b>51272</b>
<b>G Chateau VII S.à r.l.</b> .....	<b>51271</b>	<b>Transports Machado Afonso s.à r.l.</b> .....	<b>51272</b>
<b>GER LOG 10 S.A.</b> .....	<b>51276</b>	<b>Unifinanz Holding AG</b> .....	<b>51272</b>
<b>Global Import S.A.</b> .....	<b>51268</b>	<b>Vanilae S.à r.l.</b> .....	<b>51270</b>
<b>Global Import S.A.</b> .....	<b>51268</b>	<b>Varandas S.A.</b> .....	<b>51300</b>
<b>Greenrock S.A.</b> .....	<b>51266</b>	<b>Voyages Wengler s.à r.l.</b> .....	<b>51269</b>
<b>Handelskontor Niederaanven S.A.</b> .....	<b>51283</b>		
<b>H Chateau VII S.à r.l.</b> .....	<b>51270</b>		
<b>I Like Events S. à r.l.</b> .....	<b>51308</b>		
<b>Immo Syndic Raguso S.à r.l.</b> .....	<b>51273</b>		
<b>Juris Invest S.A.</b> .....	<b>51288</b>		
<b>KCTG Holdings LP S.à r.l.</b> .....	<b>51276</b>		
<b>Kemon S.A.</b> .....	<b>51275</b>		
<b>Legato S.A.</b> .....	<b>51273</b>		
<b>Luxray S.A.</b> .....	<b>51275</b>		
<b>MedVest</b> .....	<b>51312</b>		
<b>Michele Muzi Sàrl</b> .....	<b>51268</b>		

**MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 87.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mars 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059576/14.

(090069385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Pharmatec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 27, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 65.365.

*Extrait sincère et conforme  
de la Décision circulaire des Administrateurs tenue à Strassen le 7 avril 2009*

Il résulte de ladite décision:

que l'adresse privée ou professionnelle de la personne physique: Monsieur Didier DUPONT en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société susmentionnée est désormais située 8 Rue Saint-Antoine, F-57570 HAGEN (FRANCE).

Strassen, le 7 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059569/14.

(090068565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Greenrock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.505.

*Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2007*

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

C. BLONDEAU / N.-E. NIJAR

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009059567/14.

(090068669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Société Luxembourgeoise de Construction Métallique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 53-55, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 mai 2009.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2009059995/12.

(090070030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.378.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTKO MANAGEMENT S.à r.l.

C. KOCH / L. ANTOINE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009060365/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07999. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Excoser International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.993.

Le Bilan au 31-12-2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009059823/10.

(090070019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Puertos Development International (P.D.I.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.362.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009059836/10.

(090070051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Miley.

Référence de publication: 2009061085/10.

(090070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.373.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oline Miley.

Référence de publication: 2009061089/10.

(090070567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Global Import S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.729.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061048/10.

(090071032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Global Import S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.729.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061049/10.

(090071034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061050/10.

(090071035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061051/10.

(090071037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Michele Muzi Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.945.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2009.

FFF Management & Trust S.A.

15, Bld. Roosevelt - B.P. 814

L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009060408/14.

(090070768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**ADALIN Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.838.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009060406/10.

(090070763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Arlux Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.049.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060435/10.

(090070789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Voyages Wengler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 29.343.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061077/10.

(090070605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061052/10.

(090071040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Alfabet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 27.185.

Le Bilan au 22/04/2009 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps &amp; Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009061075/14.

(090070894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.478.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oline Miley.

Référence de publication: 2009061086/10.

(090070561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**H Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061057/10.

(090070960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**E Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.956.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061062/10.

(090070952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**F Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061064/10.

(090070955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Vanilae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.779.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 20 avril 2009, que les modifications suivantes ont été adoptées:  
- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009059529/14.

(090068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**SGAM AI Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009060462/11.

(090070267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**G Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061065/10.

(090070957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oline Miley.

Référence de publication: 2009061090/10.

(090070572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oline Miley.

Référence de publication: 2009061093/10.

(090070579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**SGAM AI Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration du 7 avril 2009*

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Arié ASSAYAG de ses fonctions d'administrateur avec effet au 7 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009060663/13.

(090070438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Dépannage Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.318.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15/05/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009061094/10.

(090070456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Transports Machado Afonso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4696 Lasauvage, 24, rue de la Crosnière.  
R.C.S. Luxembourg B 55.071.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lasauvage.

TRANSPORTS MACHADO AFONSO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009061082/13.

(090070540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Tradi-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 35.425.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009061066/13.

(090070901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Unifinanz Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 12.261.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- ETABLISSEMENT PROPINVEST, PARADER FOUNDATION et M. Friedrich Walter EGLI ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société;

- M. Thomas SCHMID a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2009060646/18.

(090071044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---



**Legato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser.  
R.C.S. Luxembourg B 39.885.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christof van Tonder / Thea van Tonder  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009061098/11.

(090070411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Drean International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 93.919.

EXTRAIT

Monsieur Bruno BEERNAERTS a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060669/11.

(090070271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Immo Syndic Raguso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4551 Niederkorn, 17, rue des Ecoles.  
R.C.S. Luxembourg B 134.840.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkorn.  
IMMO SYNDIC RAGUSO S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009061078/13.

(090070538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**France Luxembourg Invest Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 31.584.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2009*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de Messieurs Jacques Betti, Lucien MIARA et Roger SCEMAMA. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2010.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale. Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2010.

Luxembourg, le 13 mai 2009.  
Certifié sincère et conforme  
Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009060651/19.

(090070922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, le Conseil d'Administration a pris acte de:

- la démission de M. Pascal Collet de son mandat d'administrateur,
- la cooptation de M. Romain Hilger, né le 18 octobre 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de M. Pascal Collet, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 et ce, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 23/04/2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE DE FINANCEMENT MEDICAL ET HOSPITALIER

Interfiduciaire S.A.

CDO 1261

Signatures

Référence de publication: 2009060670/19.

(090070236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Telepartners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.503.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2009*

Monsieur DONATI Régis et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TELEPARTNERS S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009060661/18.

(090070475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Saverfin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.251.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 mai 2009*

Le siège social de la société est transféré au 29, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg.

La démission de Monsieur Silvio PERLINO de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SAVERFIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2009060659/17.

(090070580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 49.488.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 mai 2009*

Les démissions de Messieurs DE BERNARDI Alexis et RAIMONDO Raffaello de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, et Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
KEMON S.A.  
Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009060658/18.

(090070592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**SWAN Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 124.395.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Aref Hisham Lahham comme gérant de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

La Société comporte un seul gérant comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, Londres W8 6PA, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SWAN Constellation II S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2009060662/17.

(090070450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Luxray S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 79.552.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 31 mars 2009, LAC/2009/12422 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2009, acte n°150, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société LUXRAY S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Délivré à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Jacques DELVAUX  
*Notaire*

Référence de publication: 2009059534/208/19.

(090069101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée  
générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009*

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7, Walter Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B),
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059396/30.

(090069033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Koch CT Europe Investments, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 40547 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on April 23, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "KCTG Holdings LP S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Dudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at thirty thousand Canadian Dollars (CAD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that

sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 13.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

*Subscription - Payment*

Koch CT Europe Investments, L.P., prenamed, declared to subscribe to all thirty thousand (30,000) shares and fully paid them up at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, for an aggregate amount of thirty thousand Canadian Dollars (CAD 30,000.-), to be fully paid up by contribution in kind consisting in a receivable in the amount of thirty thousand Canadian Dollars (CAD 30,000.-) held by Koch CT Europe Investments, L.P., prenamed, towards Koch Chemical Technology International S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.554, which receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated April 23, 2009 of Koch CT Europe Investments, L.P., certified true and correct by the management of Koch CT Europe Investments, L.P.;
- a contribution declaration of Koch CT Europe Investments, L.P., attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable.

*Effective implementation of the contribution*

Koch CT Europe Investments, L.P., through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Paul Koechlin, European Controller, born on September 18, 1973 in Paris (France), having his professional address at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Fabrizio Dicembre, European Treasurer, born on June 13, 1969 in Ixelles (Belgium), having his professional address at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of its managers.

2) The address of the registered office of the Company is established at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

*Déclaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

*Suit la traduction française du texte qui précède:*

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Koch CT Europe Investments, L.P., un limited partnership établi et existant sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40547 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Gaëlle Bernard, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "KCTG Holdings LP S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille dollars canadiens (CAD 30.000.-) représenté par trente mille (30,000) parts sociales de un dollar canadien (CAD 1.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseil d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de rembourser un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Koch CT Europe Investments, L.P., prénommée, souscrit toutes les trente mille (30.000) parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire de un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, pour un montant total de trente mille Dollars Canadiens (CAD 30.000.-), par apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et fongible d'un montant de trente mille Dollars Canadiens (CAD 30.000.-) détenue par

Koch CT Europe Investments, L.P., prénommée, à l'encontre de Koch Chemical Technology International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.554, et correspondant au montant de l'apport.

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 23 avril 2009 de Koch CT Europe Investments, L.P., certifié "sincère et véritable" par la gérance de Koch CT Europe Investments, L.P., prénommée;
- une déclaration d'apport de Koch CT Europe Investments, L.P., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la créance apportée.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Koch CT Europe Investments, L.P., par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euro (€ 2.000.-).

#### *Décisions l'associé unique*

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- M. Paul Koechlin, European Controller, né le 18 septembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. Fabrizio Dicembre, European Treasurer, né le 13 juin 1969 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun de ses gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. BERNARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16518. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060590/211/364.

(090070303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

#### **Handelskontor Niederanven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.875.

Im Jahre zweitausendneun, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.", mit Sitz in L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 101.875, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung "MARGINATA S.A.", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 13. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 954 vom 24. September 2004,

und dass deren Satzungen abgeändert worden sind gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg:

- am 18. August 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 240 vom 2. Februar 2006, enthaltende die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "HANDELSKONTOR NIEDERANVEN S.A.", und
- am 29. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2230 vom 12. September 2008, enthaltend eine komplette Neufassung der Statuten.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Dr. Karsten BEHLKE, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Straße 50 (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende beruft Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dieser Urkunde beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

#### *Tagesordnung*

Neufassung des Artikels 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Juli 2009, den Sitz der Gesellschaft von L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht, nach L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1, der Satzung abzuändern wie folgt:

**"Abschnitt 1 - Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer**

**Art. 2.**

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: BEHLKE - GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009, Relation GRE/2009/1663. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059629/231/61.

(090069793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Bleu Marine Communication, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 104.020.

L'an deux mille neuf, le quinzisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLEU MARINE COMMUNICATION", avec siège social au 2, rue Fort du Moulin, L-1425 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.020 constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 24 janvier 2005 numéro 66 et modifié par acte du notaire Gérard Lecuit, précité en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 26 juin 2006 numéro 1232 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Schievekamp, analyste programmeur, demeurant professionnellement à Huldange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Wittenbol, photographe, demeurant à Villers-Perwin (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Schievekamp, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort du Moulin, à L-9964 Huldange (commune de Troisvierges), Op d'Schleid, 17;

2. Modification subséquente de l'article 2 première phrase comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges».

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés par lettres recommandées envoyées en date du 2 avril 2009 aux actionnaires en nom. Le récépissé des envois recommandés est déposé sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 100 (cent) actions nominatives représentant l'intégralité du capital de la Société, 51 (cinquante et une) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort du Moulin, à L-9964 Huldange (commune de Troisvierges), Op d'Schleid, 17.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc Schievekamp, Stéphane Wittenbol, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009, LAC / 2009 / 14663. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009059631/202/61.

(090069788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.179.900,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Federal-Mogul Netherlands B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated, organized and existing under the laws of The Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands, and its registered office at Keplerstraat 34, 1171 CD, Badhoevedorp, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33169909, sole shareholder of the company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat, with professional address at L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.194 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on October 20th, 2006, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 2372 of December 20th, 2006; which articles of incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, at that time notary residing in Luxembourg, on December 21st, 2006, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 329 of March 8th, 2007.

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-two million one hundred seventy-nine thousand eight hundred Euro (EUR 132,179,800.-) to one hundred thirty-two million one hundred seventy-nine thousand nine hundred Euro (EUR 132,179,900.-) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "New Share") subject to the payment of a global share premium in the amount of one hundred five million four hundred thirty-one thousand three hundred seventy-four Euro (EUR 105,431,374), the nominal value and global share premium has been fully paid up effective on April 1st, 2009 through a contribution in kind consisting of all the Sole Shareholder's rights, title and interest to the following receivable (specifically excluding any and all accrued but unpaid interest thereon), including the right to receive payment from the debtor (the "Receivable"):

a receivable on Federal-Mogul Corporation, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 26555, Northwestern Highway, Southfield, Michigan 48033, United States of America, for a principal amount of ninety-seven million seven hundred seventy-one thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP 97,771,983), specifically excluding any and all accrued but unpaid interest thereon, of which amount the Euro equivalent amount is one hundred five million four hundred thirty-one thousand four hundred seventy-four Euro (EUR 105,431,474) using the GBP/EUR exchange rate as of April 1st, 2009 generated by Oanda Corporation ([www.oanda.com](http://www.oanda.com)) and being 1.0775 EUR for 1 GBP.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share by a contribution in kind consisting of the Receivable.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder duly represented by Maître Faruk Durusu and declares to subscribe the New Share issued by the Company in consideration for the Receivable.

The issue of the New Share is also subject to the payment of a global share premium in the amount of one hundred five million four hundred thirty-one thousand three hundred seventy-four Euro (EUR 105,431,374) (the "Share Premium").

*Valuation*

The Sole Shareholder declares that the net value of this contribution in kind is one hundred five million four hundred thirty-one thousand four hundred seventy-four Euro (EUR 105,431,474). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement on contribution value dated April 30th, 2009, which statement shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Federal-Mogul Netherlands B.V.: 1,321,799 shares with a par value of EUR 100.- each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

**«Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty-two million one hundred seventy-nine thousand nine hundred euro (EUR 132,179,900.-) represented by one million three hundred twenty-one thousand seven hundred ninety-nine (1,321,799) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 6,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

En l'an deux mille neuf, le trente avril,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A comparu**

Federal-Mogul Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée, organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à Keplerstraat 34, 1171 CD, Badhoevedorp, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33169909, associée unique de la Société (l'"Associée Unique"),

représentée par Maître Faruk Durusu, avocat, demeurant professionnellement à L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom et pour le compte du comparant et du notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante ainsi représentée a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'actuelle associée unique de Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à L-2146, Luxembourg, 69, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.194 (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2372 du 20 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, étant à ce moment notaire de résidence à Luxembourg, du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" numéro 329 du 8 mars 2007;

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euros (100 EUR) et ainsi de le porter de son montant de cent trente-deux millions cent soixante-dix-neuf mille huit cents euros (132.179.800.- EUR) à cent trente-deux millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cents euros (132.179.900.- EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cent cinq millions quatre cent trente et un mille trois cent soixante-quatorze Euros (105.431.374 EUR), le nominal et la prime d'émission globale ayant été libérés avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009 par un apport en nature consistant en tous les droits, titres et intérêts de l'Associée Unique sur la créance suivante (excluant spécialement les intérêts ayant courus et demeurant impayés), y compris le droit de recevoir paiement du débiteur (la "Créance"):

une créance sur Federal-Mogul Corporation, une société organisée suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 26555, Northwestern Highway, Southfield, Michigan 48033, Etats-Unis d'Amérique, pour un montant en principal de quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (97.771.983 GBP), excluant spécialement les intérêts ayant courus et demeurant impayés, dont l'équivalent en Euro dudit montant est cent cinq millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-quatorze Euros (105.431.474 EUR) en utilisant le taux de change GBP/EUR au 1<sup>er</sup> avril 2009 tel que publié par Oanda Corporation ([www.oanda.com](http://www.oanda.com)) et étant de 1,0775 EUR pour 1 GBP.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associée Unique de la Nouvelle Part Sociale par l'apport en nature de la Créance.

### *Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associée Unique dûment représentée par Maître Faruk Durusu qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale émise par la Société en contrepartie de l'apport en nature de la Créance.

L'émission de la Nouvelle Part Sociale est soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de cent cinq millions quatre cent trente et un mille trois cent soixante-quatorze Euros (105.431.374 EUR) (la "Prime d'Emission").

### *Evaluation*

L'Associée Unique déclare que la valeur nette de cet apport est de cent cinq millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-quatorze Euros (105.431.474 EUR). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 30 avril 2009, déclaration qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

Federal-Mogul Netherlands B.V.: 1.321.799 parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euro chacune.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

#### **«Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à cent trente-deux millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 132.179.900,-) représenté par un million trois cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.321.799) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 mai 2009, Relation: MER / 2009 / 823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E.WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009059619/243/168.

(090069721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

### **Juris Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.432.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JURIS INVEST S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.432, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 5 janvier 2000,



et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1670 du 21 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Primo VISMARA, chef d'entreprise, demeurant à I-23880 Casatenovo (LC), Via Castelbarco 11.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aïcha ARAMI, senior corporate secretary, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Milan en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

8. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;

10. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;

11. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;

12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20123 Milan, Via San Sisto, 4, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

- d'adopter pour la forme sociale de la Société celle d'une société anonyme soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "société per azioni" de droit italien, de changer la dénomination de la Société en "Juris Invest S.p.A.", de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits arrêtés en date du 31 décembre 2008 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.908, tout pouvoir pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

#### *Septième résolution*

L'assemblée donne procuration à Monsieur Primo VISMARA pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

#### *Huitième résolution*

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de nommer, jusqu'à révocation ou démission, Monsieur Primo VISMARA, chef d'entreprise, numéro fiscal: VSM PRM 37H28 B943K, né à Casatenovo (LC) (Italie), le 28 juin 1937, demeurant à I-23880 Casatenovo (LC), Via Castelbarco 11, à la fonction d'administrateur unique de la Société, avec les pouvoirs indiqués dans les statuts de la société devenue italienne.

3) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de nommer un Collège des commissaires, composé de 3 (trois) commissaires effectifs et de 2 (deux) commissaires suppléants, pour une durée de 3 ans et avec mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2011. L'assemblée décide en outre de confier aussi au collège des commissaires aux comptes le contrôle comptable de la société prévu par la loi italienne et de fixer la rétribution pour les commissaires aux comptes effectifs à un montant global de EUR 7.000,- par an.

- Sont nommés commissaires aux comptes effectifs:

Monsieur Alfredo BOCCI, commercialista, numéro fiscal: BCC LRD 30S03 F942M, né à Notaresco (TE) (Italie), le 3 novembre 1930, demeurant à I-20123 Milan, Via San Sisto 4, inscrit au Registre des réviseurs aux comptes par décret ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n°31-bis du 21 avril 1995, président du collège de commissaire aux comptes,

Madame Carla ILARI, commercialista, numéro fiscal: LRI CRL 68M50 F520Z, née à Montegiorgio (AP) (Italie), le 10 août 1968, demeurant à I-20123 Milan, Via Pistrucchi 25, inscrite au Registre des réviseurs aux comptes par décret ministériel du 10 janvier 2001, publié à la Gazette Officielle n°7 du 23 janvier 2001;

Monsieur Giovanni USUELLI, commercialista, numéro fiscal: SLL GNN 51L24 F2050, né à Milan (MI) (Italie), le 24 juillet 1951, demeurant à I-20052 Monza (MI), Via Zucchi 41, inscrit au Registre des réviseurs aux comptes par décret ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n°31-bis du 21 avril 1995;

- Sont nommés commissaires aux comptes suppléants:

Madame Anna BOCCIARELLI, expert-comptable, numéro fiscal: BCC NNA 28S44 D502V, née à Farini (PC) (Italie), le 4 novembre 1928, demeurant à I-20123 Milan, Via San Sisto, 4, inscrite au Registre des réviseurs aux comptes par décret ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n°31-bis du 21 avril 1995;

Monsieur Luigi REGONESI, expert-comptable, numéro fiscal: RGN LGU 42C17 L539G, né à Vailate (CR) (Italie), le 17 mars 1942, demeurant à I-26019 Vailate (CR), Via Marconi 13, inscrit au Registre des réviseurs aux comptes par décret ministériel du 12 avril 1995, publié à la Gazette Officielle n°31-bis du 21 avril 1995.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VISMARA - ARAMI - SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009, Relation GRE/2009/1747. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059623/231/144.

(090069813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Fiscagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 117.613.

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo SCHEUER, expert fiscal, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange.

Lequel comparant déclare être associé unique et gérant unique dans la société à responsabilité limitée "FISCAGEST S.à r.l." avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 37, rue J.F. Kennedy,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1700 du 12 septembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.613.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9053 Ettelbruck, 37, rue J.F. Kennedy à L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C.Scheuer, Moutrier Blanche

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: EAC/2009/5494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009059626/272/36.

(090069808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

### **Euro-Physics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.068.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ODESSA SECURITIES S.A., mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, eingetragen im Handelsregister von Panama unter der Nummer 360295, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 19 April 1999 vom Notar Enrique Bernabe Perez in Panama;

hier vertreten durch Frau Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents;

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am

Vorerwähnte Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt beiliegender Urkunde beigegeben.

Diese Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass sie eine Aktiengesellschaft gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung EURO-PHYSICS S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg-Stadt.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Rechten zur Einmessung von medizinischen und labortechnischen Geräten und die Verwertung dieser Rechte sowie der Handel mit solchen. Weiterer Gesellschaftszweck ist die Kommissionierung wie:

- a) Basisdatenerhebung,
  - b) Implementierung der Messdaten in das Planungssystem (Treatment Planning System (TPS)),
  - c) Basisdatenmodellierung TPS,
  - d) Verifizierung des Rechenmodells
- und der Support der Medizinischen Physik bzw. von Medizinphysikexperten wie:
- a) Urlaubsvertretung für die Medizinische Physik,
  - b) Betreuung medizinischer Praxen
  - c) Workflowanalyse und Optimierung,
  - d) Implementierung von Techniken,
  - e) Integration von neuen Technologien in den Workflow.

Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSENDZWEIHUNDERT EURO (EUR 31.200,00) eingeteilt in DREIHUNDERTZWÖLF (312) Aktien zu je EINHUNDERT EURO (EUR 100,00).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes mit der Zeichnungsbefugnis "A" und eines Verwaltungsratsmitgliedes mit der Zeichnungsbefugnis "B" oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gem. Art. 51 des Gesetzes der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt den dritten Mittwoch im Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung zustehen.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

*Uebergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.

*Kapitalzeichnung*

Die 312 (dreihundertzwoölf) Anteile wurden gezeichnet durch den alleinigen Gesellschafter, ODESSA SECURITIES, eine Aktiengesellschaft panamaischen Rechts mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Alle Anteile wurden in bar, zu 50% (FÜNFZIG PROZENT) eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFZEHN TAUSENDSECHSHUNDERT EURO (15.600,00 EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Die Restsumme in Höhe von FÜNFZEHN TAUSENDSECHSHUNDERT (15.600,00 EUR) muss auf erste Anfrage der Gesellschaft hin eingezahlt werden.

*Erklaerung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

*Schaetzung der Gruendungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EINTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (1.500,00 EUR).

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a. Herr Ulrich Brandenburg, geboren am 09. Dezember 1948 in Heiligenhafen (D), wohnhaft in D-27404 Zeven, Stuhmer Weg 10 (Zeichnungsbefugnis "A");
  - b. Herr Dr. med. Ulrich Carl, geboren am 09. Mai 1956 in Hamburg (D), wohnhaft in D-27404 Zeven, Finkenweg 11 (Zeichnungsbefugnis "B");
  - c. Herr Hans-Willi Breyer, geboren am 07. Juli 1963 in Friesoythe (D), wohnhaft in Wiesener Weg 16, D-26632 Ihlow (Zeichnungsbefugnis "B").
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:  
MONTBRUN REVISION SARL, HR Luxemburg B 67.501, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung welche über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres 2012 befindet.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

**Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand nine, on the third day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ODESSA SECURITIES, a joint-stock company with registered office at Panama, Salduba Building, 53rd Street East, registered with the Panama Trade Register under number 360295, incorporated by deed enacted on 19 April 1999 by the notary Enrique Bernabe Perez in Panama;

here duly represented by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy dated

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability public company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "EURO PHYSICS S.A."

The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the general assembly.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of rights to the initial measurement of medical and lab-technical devices and the utilization of those accrued rights, commerce with those devices and commissioning such as:

a) baseline data acquiring,

b) Transfer data to Treatment Planning System (TPS),

c) Beam Modelling TPS,

d) Acceptance testing

as well as Clinical physics support resp. support of experts in medicine physics such as:

a) physics support for coverage of vacation or short-/long-term leave,

b) Support of medicine surgeries,

c) workflow analysis and optimization,

d) Implementation of techniques,

e) new technology integration into the workflow.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (31.200,00 EUR) divided into THREE HUNDRED TWELVE (312) shares of ONE HUNDRED EUROS (100,00 EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors shall elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The company will be bound by the joint signature of a Class "A" director and a Class "B" director, or by the single signature of the delegate of the board. If, in accordance with article 51 of the Law, the board of directors should be limited to one member, the company will be bound by the single signature of its sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on third Wednesday of May at 10 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

A sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The 312 (Three hundred twelve) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ODESSA SECURITIES S.A., a joint-stock company under the laws of Panama, with registered office at Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

The shares have been paid up in cash to the extent of 50% (fifty percent), so that the company has now at its disposal the sum of FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (15.600,00 EUR) as was certified to the notary executing this deed.

The remaining sum of FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (15.600,00 EUR) has to be fully paid up on first demand of the company.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1.500,00 EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:



- 1) The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
- 2) The following are appointed directors:
  - a. Mr Ulrich Brandenburg, born on December 09, 1948 in Heiligenhafen, Germany, residing at D-2704 Zeven, Stuhmer Weg 10 (Class "A" director);
  - b. Mr Dr. med. Ulrich Carl, born on May 09, 1956 in Hamburg, Germany, residing at D-27404 Zeven, Finkenweg 11 (Class "B" director)
  - c. Mr Hans-Willi Breyer, born on July 07, 1963 in Friesoythe, Germany, residing at D-26632 Ihlow, Wiesener Weg 16 (Class "B" director)
- 3) Has been appointed auditor:  
MONTBRUN REVISION SARL, R.C.S. Luxembourg B 67.501, with its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting which has to decide of the financial statements of the year 2012.
- 5) The registered office will be fixed at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14084. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 20. April 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009060589/242/286.

(090070287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Société Internationale de Gestion et de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES "INTERFI"", ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 4399), constituée suivant acte notarié en date du 30 mars 1949, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 31 mai 1949. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 3 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kitty WONG, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée;
- 2) Modification subséquente de la dernière phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, en cas de prorogation;
- 3) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

En conséquence, la dernière phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> (dernière phrase).** "La durée de la Société est illimitée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.KLAPP, K.WONG, N.WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3840. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009060622/239/51.

(090070399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Silverdale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.294.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Calster Capital Ltd, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Dmitry STEPANOV, private employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "SILVERDALE HOLDING S.A.", with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 138.294, has been incorporated according to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, dated April 4<sup>th</sup> 2008, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1304, dated May 28<sup>th</sup>, 2008.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), represented by three million one hundred thousand (3.100.000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each, entirely paid in.

3. Calster Capital Ltd, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, Calster Capital Ltd hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

5. That Calster Capital Ltd moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "SILVERDALE HOLDING S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

9. That Manacor (Luxembourg) S.A., being the sole director of Calster Capital Ltd, is authorized in the name and on behalf of Calster Capital Ltd to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalisation of the liquidation of the Company.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Calster Capital Ltd, établie et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représenté par Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 21 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "SILVERDALE HOLDING S.A." ("la Société"), établie et ayant son siège social à 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.294, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg le 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 28 mai 2008.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, entièrement libérées.

3. Que Calster Capital Ltd, prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Calster Capital Ltd déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Que Calster Capital Ltd déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "SILVERDALE HOLDING S.A." et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

9. Que Manacor (Luxembourg) S.A., étant le directeur unique de Calster Capital Ltd, est autorisé au nom et pour le compte de Calster Capital Ltd de déposer toute déclaration de TVA, de procéder à toute notification au Registre de Commerce et des Sociétés, d'établir tout autre document ou effectuer toute autre opération pouvant être nécessaire ou utile à la finalisation de la dissolution de la société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15720. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056545/5770/95.

(090066248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

En date du 24 mars 2009, Christian Herrault avec adresse au 49, Boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059572/11.

(090069391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Varandas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Enseigne commerciale: The DIFF.

Siège social: L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel.

R.C.S. Luxembourg B 146.026.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Florent PLURIEL, salarié, domicilié à Berchem (L-3320) 73, rue de Bettembourg, né le 20 mars 1971 à Lons Le Saunier (France),

2) Monsieur Joao Carlos MILAO VARANDAS, salarié, domicilié à Berchem (L-3321) 2, rue Kraizhiel, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal),

3) Mademoiselle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, salariée, domiciliée à Berchem (L-3321) 2, rue Kraizhiel, née le 24 décembre 1973 à Santa Maria Maior/Chaves (Portugal).

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendraient actionnaires:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VARANDAS S.A.".

Le nom commercial (enseigne) de la société sera "The DIFF".

Le siège social est établi dans la commune de Berchem.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé de créer des sites d'exploitations dans le Grand-Duché de Luxembourg, ou à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objets:

- l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques,
- l'achat et la vente en direct, le commerce en gros, l'importation et l'exportation de boissons alcooliques et non-alcooliques et de tous produits assimilés,
- le commissionnement et toute activité d'intermédiaire de commerce pour ces mêmes produits.
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle participe. La société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières (SOPARFI)".

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros (EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10.-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont toutes nominatives ou au porteur selon le choix des actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin de chaque année à dix-huit heures au siège social ou à tout autre endroit du Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable avant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) M. Florent PLURIEL, préqualifié, mille cinq cent cinquante, . . . . .	1550
2) M. Joao Carlos MILAO VARANDAS, préqualifié, trente-et-une, . . . . .	31
2) Mlle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, préqualifiée, mille cinq cent dix-neuf, . . . . .	1519
Total: trois mille cents actions . . . . .	3100

Toutes les actions ont été souscrites et libérées à 50% (cinquante pour cent) et en espèces, de sorte que le montant de quinze mille cinq cents (15.500.-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.300,-EUR.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) M. Florent PLURIEL, préqualifié.

b) M. Joao Carlos MILAO VARANDAS, préqualifié.

c) Mlle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, préqualifiée.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme de droit luxembourgeois MICHEL JASMAIN S.A., avec siège social à L-1818 Luxembourg, 4 rue des Joncs, Hall 19. (R.C.S.-LN°B.127204)

4) Monsieur Florent PLURIEL, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué, qui en sa qualité d'administrateur-délégué aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

6) L'adresse du siège de la société est fixé à L-3321 Berchem, 2 rue de Kraizhiel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.PLURIEL, J.C.MILAO VARANDAS, S.P.DOS SANTOS CARVALHO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16485. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009058355/206/151.

(090067960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

### **Duo S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 10, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg E 1.382.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Carlos Alberto SOARES DE ALMEIDA, opérateur, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de DUO S.C.I., établie et ayant son siège à L-5638 Mondorf-les-Bains, 10, rue du Moulin, matricule no. 2001 7001 559, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro E1.382, constituée suivant acte du notaire Alphonse LENTZ de Remich du 12 juin 2001 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1159 du 13 décembre 2001,

2) Victor Filipe SOARES DE ALMEIDA, ouvrier, demeurant à L-5670 Altwies, 38, route de Mondorf, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la susdite société,

Carlos Alberto SOARES DE ALMEIDA, préqualifié, déclare céder cinquante (50) parts sociales de la susdite société pour le prix de dix mille (10.000 €) euros à Manuel Antonio SILVA DE JESUS, ouvrier, demeurant à L-5540 Remich, 6, rue de la Gare.

Victor Filipe SOARES DE ALMEIDA, préqualifié, déclare céder cinquante (50) parts sociales de la susdite société pour le prix de dix mille (10.000 €) euros à Manuel FREITAS DA CRUZ, technicien, demeurant à L-5540 Remich, 6, rue de la Gare.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Carlos Alberto SOARES DE ALMEIDA et Victor Filipe SOARES DE ALMEIDA, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Manuel Antonio SILVA DE JESUS et Manuel FREITAS DA CRUZ, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

Ils acceptent la démission des gérants actuellement en fonction, à savoir:

- Carlos Alberto SOARES DE ALMEIDA, préqualifié,
- Victor Filipe SOARES DE ALMEIDA, préqualifié,

et leur en donnent décharge.

*Troisième résolution*

Ils décident de nommer:

- Manuel Antonio SILVA DE JESUS, préqualifié,
- Manuel FREITAS DA CRUZ, préqualifié,

comme associés-gérants pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux associés-gérants, conformément à l'article 11 des statuts.

*Quatrième résolution*

Ils décident de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents (2.500.- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq (25.- EUR) euros chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Manuel Antonio SILVA DE JESUS, ouvrier, demeurant à L-5540 Remich, 6, rue de la Gare, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Manuel FREITAS DA CRUZ, technicien, demeurant à L-5540 Remich, 6, rue de la Gare, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ses parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500.- EUR) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement".

Les associés-gérants, Manuel Antonio SILVA DE JESUS et Manuel FREITAS DA CRUZ, préqualifiés, déclarent que la susdite société DUO S.C.I. est propriétaire d'un immeuble sis à Remich, ruelle des Tanneurs et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Remich, section B de Remich.

- Numéro 545/3535, lieu-dit "Ruelle des Tanneurs", place (occupée), bâtiment agricole, contenant 1 are 46 centiares.

*Titre de propriété*

La société DUO S.C.I. est propriétaire dudit immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente du notaire Alphonse LENTZ de Remich du 12 juin 2001, transcrit à Luxembourg I, le 29 juin 2001, volume 1689, numéro 138.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.A. SOARES DE ALMEIDA, V.F. SOARES DE ALMEIDA, SILVA DE JESUS, FREITAS DA CRUZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2009, REM 2009 / 575. Reçu mille deux cents euros 20.000,00 € à 5,00% = 1.000,00+ 2/10 = 200,00 = 1.200,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059622/218/80.

(090069773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**PRINCETON PROPERTY, S.à r.l., PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.847.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) La société de droit américain "SUNVALLEY INTERNATIONAL TRADING", établie à NY 10016 New York, 280 Madison Avenue Suite 912, (Etats-Unis d'Amérique)

ici dûment représentée par son Chief Executive Officer Monsieur Philippe SCHMIT, courtier en assurances, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.



2) Monsieur Remi ZONCA, promoteur immobilier, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, rue du Dr Ernest Feltgen.

3) Monsieur Philippe SCHMIT, préqualifié.

4) Monsieur Jean Philippe RICHON, chirurgien dentiste, demeurant à F-54520 Laxou, 7, allée des Poiriers (France).

5) Monsieur Jean Pierre MARIE, commerçant, demeurant à F-75015 Paris, 44, avenue de Suffren (France).

6) Madame Sylvie HABIB, sans état, demeurant à F-75019 Paris, 14, rue de Cambrai (France).

Les comparants sub 4) à 6) sont ici représentés par Monsieur Philippe SCHMIT, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée", en abrégé "PRINCETON PROPERTY, S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.847, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2971 du 20 décembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774 du 18 juillet 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de promotion et d'agence immobilière.

La société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre). La société peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) à deux cent trente-quatre mille euros (234.000,- EUR) par l'émission de trois mille neuf cents (3.900) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Ces nouvelles parts sont attribuées gratuitement à chaque associé à raison de cinq (5) parts nouvelles pour une (1) part possédée par prélèvement sur la prime d'émission, résultant de l'augmentation de capital du 2 juin 2008.

Cette prime d'émission est par conséquent réduite de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- EUR) pour être portée à vingt et un mille euros (21.000,- EUR).

La preuve de l'existence du poste de prime d'émission est rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables ainsi que par une attestation délivrée par la gérance de la Société, lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre, par prélèvement sur la prime d'émission, à la souscription gratuite des 3.900 parts sociales:

- La société "SUNVALLEY INTERNATIONAL TRADING", prédésignée, pour trois mille quatre cents (3.400) parts sociales;

- Monsieur Remi ZONCA, préqualifié, pour cinquante-cinq (55) parts sociales;

- Monsieur Philippe SCHMIT, préqualifié, pour quatre-vingt-dix (90) parts sociales;

- Monsieur Jean Philippe RICHON, préqualifié, pour quarante (40) parts sociales;

- Monsieur Jean Pierre MARIE, préqualifié, pour trois cents (300) parts sociales; et

- Madame Sylvie HABIB, préqualifiée, pour quinze (15) parts sociales.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent trente-quatre mille euros (234.000,- EUR), représenté par quatre mille six cent quatre-vingts (4.680) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, intégralement libérées."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renuméroter les parts sociales et de modifier en conséquence le registre des associés comme suit:

1) "SUNVALLEY INTERNATIONAL TRADING": .....	4.080 parts numérotées: 1 à 4.080
2) Monsieur Remi ZONCA: .....	66 parts numérotées: 4.081 à 4.146
3) Monsieur Philippe SCHMIT: .....	108 parts numérotées: 4.147 à 4.254
4) Monsieur Jean Philippe RICHON: .....	48 parts numérotées: 4.255 à 4.302
5) Monsieur Jean Pierre MARIE: .....	360 parts numérotées: 4.303 à 4.662
6) Madame Sylvie HABIB: .....	18 parts numérotées: 4.663 à 4.680

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHMIT - ZONCA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009, Relation GRE/2009/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 12 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059627/231/96.

(090069795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**OMG S.A., Observatoire Mondial Géostratégique S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.544.

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, Notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme OBSERVATOIRE MONDIAL GEOSTRATEGIQUE S.A., en abrégé OMG S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 81.544, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentant en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 novembre 2001, numéro 972.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Gilles LAMBINET, Ph D. ingénieur de recherches, demeurant professionnellement au 375 N. Stephanie St., Suite 1411, NV 89014-8909 Henderson Nevada USA, qui désigne comme secrétaire Madame Jeanine FARGE, sans profession, demeurant à F-19100 Brive-La-Gaillarde, 2, rue Saint-Exupéry (France).

L'Assemblée désigne Monsieur Frédéric REISER, photographe, demeurant à L-9768 Reuler/Clervaux, Maison 37, à la fonction de scrutateur.

Le Président expose et prie le Notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification des Statuts afin de les adapter à ceux d'une Société Anonyme Unipersonnelle (Loi du 25 août 2006).
2. Acceptation de la démission de deux administrateurs.
3. Confirmation d'un administrateur unique.
4. Confirmation du commissaire actuel.

5. Transfert du siège social vers L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

6. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent, a été contrôlée et signée par celui-ci et par les membres du bureau.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée constate que la Société n'a plus qu'un associé unique et elle décide d'adapter les Statuts à ceux d'une Société Anonyme Unipersonnelle (Loi du 25 août 2006) et de procéder à la refonte des Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une Société Anonyme Unipersonnelle sous la dénomination de OBSERVATOIRE MONDIAL GEOSTRATEGIQUE S.A., en abrégé OMG.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg, ou à l'étranger, par décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

4.1. - Toutes recherches, études, analyses et conseils pouvant servir dans le cadre de documentation, d'aide à la décision et d'outils de prévision et de prospective;

4.2. - La formation relative à l'Article 4.1.;

4.3. - Le traitement de l'information dans tous les domaines;

4.4. - Les appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection et/ou observation), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission ou la reproduction du son, des images, des fréquences; supports d'enregistrement magnétiques et optiques; machines à calculer; appareils pour le traitement de l'information; ordinateurs; logiciels;

4.5. - Les télécommunications (faisceaux, satellites);

4.6. - Toutes opérations commerciales et/ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires et/ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement et/ou l'extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- (trente un mille) euros, divisé en 1.000 (mille) actions de 31 (trente et un) euros chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires à la loi.

La Société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'Assemblée Générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 6.** La Société est administrée par un Administrateur Unique, élu par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans. Il est rééligible.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique.

**Art. 7.** L'Administrateur Unique a le pouvoir d'accomplir tous les Actes nécessaires utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi et/ou les Statuts réservent à l'Assemblée Générale.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs Commissaires aux Comptes. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 9.** L'Administrateur Unique pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des Commissaires aux Comptes.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

**Art. 12.** La Loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

12.1. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

Les Statuts seraient alors modifiés suivant Acte reçu par le Notaire instrumentant les-dits Statuts.

12.2. La Société a toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.»

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel CAQUUT et de Monsieur Marc LAMIROY comme administrateurs et leur donne entière décharge pour l'exécution de leurs mandats au 8 juin 2007 respectivement 14 novembre 2006.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée confirme Monsieur Marc Gilles LAMBINET, précité, à la fonction d'Administrateur Unique de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée confirme Monsieur Alex BENOY à la fonction de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, vers L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du Notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Marc Gilles Lambinet, Jeanine Farge, Frédéric Reiser, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 février 2009, LAC / 2009 / 6678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009059620/202/112.

(090070146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**I Like Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.983.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Mireille Rahme Bley, gérante de société, née à Luxembourg, le 31 mai 1961, demeurant à L- 1511 Luxembourg, 133 Avenue de la Faïencerie;

2) Monsieur Christopher Rahme, étudiant, né à Jeddah (Arabie Saoudite) le 15 décembre 1984 demeurant à L-1511 Luxembourg, 133 Avenue de la Faïencerie

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'organisation de manifestations commerciales et privées, l'organisation de catering, la composition, l'enregistrement et la distribution de toute création musicale et sonore, en général, la création, la gestion, la coordination et la promotion d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événement et du spectacle.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "I LIKE EVENTS S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Madame Mireille Rahme Bley prénommée, dix parts sociales: . . . . .	10
2) Monsieur Christopher Rahme, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales: . . . . .	490
TOTAL: cinq cent parts sociales: . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-1511 Luxembourg, 133, Avenue de la Faïencerie.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Mireille Rahme Bley, gérante de société, née à Luxembourg, le 31 mai 1961, demeurant à L- 1511 Luxembourg, 133, Avenue de la Faïencerie comme gérant technique.

- Monsieur Christopher Rahme, étudiant, né à Jeddah (Arabie Saoudite) le 15 décembre 1984 demeurant à L-1511 Luxembourg, 133, Avenue de la Faïencerie comme gérant administratif.

3. La Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Rahme Bley, C. Rahme et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15715. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056547/5770/107.

(090065554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

#### **Atex International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 593, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.678.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

IONOSIS LTD, société de droit maltais, ayant son siège social "C", Ivy Mansions - Triq il-Qasam à SWQ 3025 SWIEQI (Malta), inscrite au Malta Registry of Companies, sous le numéro C 40 641,

ici représentée par Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 mars 2009, laquelle restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à deux cessions de parts sous seing privé en date du 20 juin 2008, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales,

il a été cédé à IONOSIS LTD:

- par la société EVOLIA Sàrl, société de droit luxembourgeois ayant son siège social 234 Route d'Esch à L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.082, TROIS CENT VINGT (320) parts sociales de la société ATEX INTERNATIONAL.

- par Monsieur Olivier BONNABAUD, employé privé, demeurant à L-1471 Luxembourg, 66, rue d'Hollerich, QUATRE-VINGT (80) parts sociales de la société ATEX INTERNATIONAL. En conséquence de ce qui précède, IONOSIS LTD est seule et unique associée de la société ATEX INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 449 du 26 juin 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 23 avril 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 678 du 2 juillet 2004.

Une copie de ces cessions de parts, après avoir été singées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de donner son agrément en ce qui concerne les cessions de parts ci-avant mentionnées.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Les quatre cents (400) parts sociales sont souscrites par IONOSIS LTD, précitée.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch, à L-2220 Luxembourg, 593 rue de Neudorf.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, J.-J. WAGNER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16593. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009060625/239/53.

(090070442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**DB Platinum Advisors, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 85.829.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 avril 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Klaus MARTINI, Deutsche Asset Management Investment GmbH, Mainzer Landstrasse 178-190, D-60327 Frankfurt-am-Main,

Monsieur Werner BURG, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

Madame Barbara POTOCKI-SCHOTS, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

Monsieur Klaus-Michael VOGEL, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

Monsieur Freddy BRAUSCH, Linklaters Loesch, 35, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg  
en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010;

- de renouveler le mandat de :

Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,  
en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour DB PLATINUM ADVISORS, Société Anonyme*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009059343/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**MedVest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 560.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 6 mai 2009 de la société MedVest que les associées ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de M. Franciscus Welman de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.
2. Nomination de M. Robert van't Hoeft né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pay-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MedVest

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009059581/19.

(090069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**PROCAP Wiltz, Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 93.874.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 14 avril 2009*

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour le terme d'un an le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société HRT Révision, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 LUXEMBOURG, 23, Val Fleuri.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 mai 2009.

*Pour PROCAP WILTZ, Société Anonyme*

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009059994/18.

(090069564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---